

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Fayçal HAMROUNI.

BILAN
Arrête au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2024</u>	<u>30-juin</u> <u>2023</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		5 372 175	5 079 389	5 116 004
Moins : amortissements		-3 711 071	-3 388 845	-3 555 315
	1	<u>1 661 104</u>	<u>1 690 544</u>	<u>1 560 689</u>
Immobilisations corporelles		1 074 358 636	1 042 648 000	1 060 892 690
Moins : amortissements		-525 816 955	-476 052 030	-500 301 205
	2	<u>548 541 681</u>	<u>566 595 970</u>	<u>560 591 485</u>
Immobilisations financières		60 111 869	54 042 526	56 176 352
Moins : provisions		-96 217	-96 217	-96 217
	3	<u>60 015 652</u>	<u>53 946 309</u>	<u>56 080 135</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>610 218 437</u>	<u>622 232 823</u>	<u>618 232 309</u>
Autres actifs non courants	4	-	261 160	32 600
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>610 218 437</u>	<u>622 493 983</u>	<u>618 264 909</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		141 078 792	130 710 231	141 229 264
Moins : provisions		-951 101	-672 805	-951 101
	5	<u>140 127 691</u>	<u>130 037 426</u>	<u>140 278 163</u>
Clients et comptes rattachés		48 963 151	49 081 474	35 318 794
Moins : provisions		-6 793 428	-6 517 391	-6 770 163
	6	<u>42 169 723</u>	<u>42 564 083</u>	<u>28 548 631</u>
Autres actifs courants	7	77 755 538	74 375 394	75 440 773
Liquidités et équivalents de liquidités	8	10 021 256	8 789 999	11 518 323
<u>Total des actifs courants</u>		<u>270 074 208</u>	<u>255 766 902</u>	<u>255 785 890</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>880 292 645</u>	<u>878 260 885</u>	<u>874 050 799</u>

BILAN
Arrête au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2024</u>	<u>30-juin</u> <u>2023</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		59 435 500	4 242 353	4 242 353
Amortissements différés		- 285 768 020	- 285 768 020	- 285 768 020
Pertes non reportables		- 12 977 853	- 12 977 853	- 12 977 853
Total des capitaux propres avant résultat de la période		258 331 719	203 138 572	203 138 572
Résultat net de l'exercice/ la période		35 492 965	24 018 530	55 193 147
<u>Total des capitaux propres</u>	9	293 824 684	227 157 102	258 331 719
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	10	246 896 951	280 422 190	263 425 651
Crédits bails	11	1 323 359	1 775 395	1 503 349
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	13	16 050 802	18 501 218	16 551 218
Provisions pour risques et charges	14	8 874 240	6 174 241	8 574 240
Total des passifs non courants		325 422 708	359 150 400	342 331 814
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	58 343 716	50 531 056	67 097 539
Autres passifs courants	16	99 674 618	142 615 892	103 894 500
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	103 026 919	98 806 435	102 395 227
Total des passifs courants		261 045 253	291 953 383	273 387 266
<u>Total des passifs</u>		586 467 961	651 103 783	615 719 080
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		880 292 645	878 260 885	874 050 799

ETAT DE RESULTAT
Relatif à la période clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u> <u>2024</u> <u>(6 mois)</u>	<u>30-juin</u> <u>2023</u> <u>(6 mois)</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u> <u>(12 mois)</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	18	212 961 548	208 546 745	431 588 146
Production immobilisée	19	3 599 138	5 835 799	10 667 436
Total des produits d'exploitation		216 560 686	214 382 544	442 255 582
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-1 823 446	-3 015 331	-5 618 366
Achats d'approvisionnements consommés	20	100 682 939	107 602 280	217 565 998
Charges de personnel	21	19 718 206	21 183 608	41 941 993
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	26 027 371	24 688 494	53 686 765
Autres charges d'exploitation	23	15 155 281	15 305 210	32 031 503
Total des charges d'exploitation		159 760 351	165 764 261	339 607 893
RESULTAT D'EXPLOITATION		56 800 335	48 618 283	102 647 689
Charges financières nettes	24	-19 773 889	-23 299 280	-45 591 647
Produits des placements	25	13 909	8 551	20 090
Autres gains ordinaires	26	503 439	23 153	235 548
Autres pertes ordinaires	27	-1 552 027	-844 843	-1 108 076
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		35 991 767	24 505 864	56 203 604
Impôt sur les sociétés		-498 802	-487 334	-1 010 457
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 492 965	24 018 530	55 193 147

ETAT DE FLUX
Relatif à la période clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>30/06/2024</u> (6 mois)	<u>30/06/2023</u> (6 mois)	<u>31/12/2023</u> (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	224 599 649	227 377 180	470 314 466
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-161 190 797	-178 124 245	-353 166 760
Intérêts payés	-2 665 494	-4 415 852	-8 224 322
Impôts et taxes payés	-13 721 837	-9 486 799	-28 647 353
Autres flux	57 420	-1 029 947	-2 928 824
Encaissement des produits de placement	8 936	8 551	7 108
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>47 087 877</u>	<u>34 328 888</u>	<u>77 354 315</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14 391 795	-6 933 689	-14 241 846
Flux liés aux immobilisations financières	-550 616	50 000	-
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>-14 492 411</u>	<u>-6 883 689</u>	<u>-14 241 846</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	1 450 000	1 450 000	1 450 000
Intérêts payés sur emprunts	-15 171 478	-14 289 290	-31 976 565
Remboursements d'emprunts bancaires	-14 462 292	-17 315 648	-32 865 266
Remboursements des crédits Leasing	-1 179 535	-966 025	-2 068 650
Flux liés aux crédits de gestion (net)	-5 204 060	5 357 133	10 284 450
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>-34 567 365</u>	<u>-25 763 830</u>	<u>-55 176 031</u>
Variation de trésorerie	-2 421 899	1 681 369	7 936 438
Trésorerie Initiale	<u>638 743</u>	<u>-7 297 695</u>	<u>-7 297 695</u>
Trésorerie Finale	<u>-1 783 156</u>	<u>-5 616 326</u>	<u>638 743</u>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basée en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Evènements significatifs

II.1. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Dans le cadre de l'affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie, un accord à l'amiable a été trouvé pour clôture de l'affaire par la conclusion d'un accord amiable qui porte sur :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement comme caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique (réducteur) à un prix estimé de 1.022.472 Euro.

II.2. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités.

A la date de la publication de ces états financiers, la Cour de cassation n'a pas encore statué sur l'affaire.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet événement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un aveux de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée.

Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

II.3. Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Le 27 mai 2024, un accord à l'amiable a été conclu avec certaines parties à savoir FLSmidth, FLSmidth Global, NLS, PROKON, EKON au titre des litiges mentionnés dans les points II.2 et II.3. A la date de publication des présents états financiers, les clauses prévues au niveau de cet accord sont en cours d'exécution. Par ailleurs, les procédures judiciaires liées aux affaires susmentionnées contre les autres parties demeurent toujours en cours.

II.4. Situation financière de la société

Compte tenu du résultat bénéficiaire du premier semestre de 2024, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 204 millions de dinars au 30 juin 2024. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II-2).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2029 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2023.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2024 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2023.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Les pièces de rechange spécifiques sont présentées parmi les immobilisations corporelles et sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

IV.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice

IV.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est

supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.8 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.10 Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

V-2. Contrôle fiscal 2011-2012

Un autre contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

V3. Contrôle social

La société Carthage Cement a reçu le 13 février 2024 un avis pour une vérification sociale couvrant les trois exercices 2021, 2022 et 2023. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société le 09 mai 2024 portant une taxation de 2.520.097 DT en principal et 670.950 DT en pénalités. Cette notification a fait l'objet d'une opposition par Carthage Cement adressée à l'administration sociale le

16 mai 2024. Le 03 juin 2024, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a répondu à ladite opposition et a maintenu sa position initiale.

A la date de publication des présents états financiers, la société Carthage Cement n'a pas encore reçu la mise en demeure et l'état de liquidation.

Le management de la société a constaté la provision qu'il juge nécessaire en couverture à ce contrôle social dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2024..

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2024 un solde de 1.661.104 DT contre 1.560.689 DT au 31 décembre 2023, et qui s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 333 641	1 258 034	1 287 148
Logiciels	745 671	745 671	745 671
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	580 515	363 336	370 837
Immobilisations incorporelles brutes	5 372 175	5 079 389	5 116 004
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 711 071	-3 388 845	-3 555 315
Immobilisations incorporelles nettes	1 661 104	1 690 544	1 560 689

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2024 un solde net d'amortissements de 548.541.681 DT contre 560.591.485 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	7 984 578	7 038 268	7 602 612
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	504 765 349	493 929 910	493 929 910
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 657 228	1 534 228
Matériel industriel	20 058 755	18 269 393	19 576 669
Matériel informatique	2 293 279	2 182 127	2 253 444
Mobilier & Matériel de bureau	2 003 792	1 822 194	1 899 977
Installations techniques cimenterie	308 718 530	308 549 721	308 577 333
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	50 773 808	48 612 047	49 481 906
Pièces de rechanges spécifiques	30 449 066	18 003 626	21 763 160
Immobilisations corporelles en cours (A)	10 039 884	8 639 088	14 821 664
Immobilisations corporelles en cours - PDR spécifiques	20 736 870	18 943 901	24 451 290
Immobilisations corporelles brutes	1 074 358 636	1 042 648 000	1 060 892 690
Amortissements des immobilisations corporelles	-525 816 955	-476 052 030	-500 301 205
Immobilisations corporelles nettes	548 541 681	566 595 970	560 591 485

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 30 juin 2024

Désignations	Valeurs brutes					Amortissements			VCN au 30/06/2024
	Au	Acquisitions	Transferts	Régul	Au	Au	Dotation	Au	
	31/12/2023	2024	2024	2024	30/06/2024	31/12/2023	2024	30/06/2024	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 890 370	67 500	1 957 870	742 130
Logiciels	745 671	-	-	-	745 671	745 058	613	745 671	-
Licence	1 287 148	46 493	-	-	1 333 641	907 539	87 643	995 182	338 459
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	370 837	209 678	-	-	580 515	-	-	-	580 515
Total immobilisations incorporelles	5 116 004	256 171	-	-	5 372 175	3 555 315	155 756	3 711 071	1 661 104
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	7 602 612	114 723	-498 234	765 477	7 984 578	4 140 005	261 516	4 401 521	3 583 057
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	40 214 541	1 117 071	41 331 612	70 375 448
Constructions	493 929 910	-	10 667 435	168 004	504 765 349	228 686 491	11 662 204	240 348 695	264 416 654
Installations techniques cimenterie	308 577 333	141 197	-	-	308 718 530	156 358 607	7 773 334	164 131 941	144 586 589
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	162 560	-
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 368 527	100 713	1 469 240	64 988
Matériel industriel	19 576 669	340 883	-	141 203	20 058 755	14 520 182	352 863	14 873 045	5 185 710
Matériel informatique	2 253 444	39 835	-	-	2 293 279	1 877 995	131 101	2 009 096	284 183
Mobilier & Matériel de bureau	1 899 977	103 815	-	-	2 003 792	1 415 058	96 866	1 511 924	491 868
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	43 095	1 573	44 668	18 221
Matériel acquis en leasing	49 481 906	1 291 902	-	-	50 773 808	43 177 221	1 300 493	44 477 714	6 296 094
Pièces de rechanges spécifiques	21 763 160	-	8 685 906	-	30 449 066	8 234 857	2 718 016	10 952 873	19 496 193
Immobilisations corporelles en cours (A)	39 272 954	8 332 688	-15 754 204	-1 074 684	30 776 754	-	-	-	30 776 754
Total immobilisations corporelles	1 060 892 690	10 365 043	3 100 903	-	1 074 358 636	500 301 205	25 515 750	525 816 955	548 541 681
Total des immobilisations	1 066 008 694	10 621 214	3 100 903	-	1 079 730 811	503 856 520	25 671 506	529 528 026	550 202 785

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2024 un solde net de 60.015.652 DT contre 56.680.135 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 3.935.517 DT. Elles s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Titres de participation	669 716	669 716	669 716
Prêts au personnel	2 630 448	1 640 088	1 196 434
Dépôts et cautionnements versés	9 074 576	9 092 038	9 024 376
Compte courant BINA CORP	47 737 129	42 640 684	45 285 826
Immobilisations financières brutes	60 111 869	54 042 526	56 176 352
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	60 015 652	53 946 309	56 080 135

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants enregistrent un solde nul au 30 juin 2024 contre 32.600 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une diminution de 32.600 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163	10 181 163
Résorption charges à répartir	-10 181 163	-9 920 003	-10 148 563
Total des autres actifs non courants	-	261 160	32 600

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2024 à 140.127.691 DT contre 140.278.163 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une baisse de 150.472 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Pièces de rechange	29 247 397	25 363 730	24 423 690
Produits finis Agrégats	2 407 805	2 488 926	2 273 944
Produits semi-finis Agrégats	76 920 329	64 697 423	72 291 196
Stocks Ciments	3 439 864	5 827 783	3 520 412
Matières premières READYMIX	94 519	63 510	73 536
Stocks matières premières cimenterie	10 187 208	7 404 034	4 100 410
Stocks Clinker	14 228 958	19 556 343	17 087 958
Emballages	4 162 925	5 140 423	4 432 813
Stock en transit	297 339	168 059	12 947 741
Gasoil	92 448	-	77 564
TOTAL BRUT DES STOCKS	141 078 792	130 710 231	141 229 264
Moins : Provisions	-951 101	-672 805	-951 101
TOTAL NET DES STOCKS	140 127 691	130 037 426	140 278 163

NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2024 un solde net de 42.169.723 DT contre 28.548.631 DT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Clients Agrégats	3 325 817	3 466 114	4 166 771
Clients Ciments	6 562 522	4 680 304	10 507 223
Clients Ready mix	2 155 140	3 554 325	2 175 627
Clients Douteux	6 793 428	6 517 391	6 770 163
Clients, effets à recevoir	7 281 560	1 414 041	2 449 864
Clients, effets et chèques à l'encaissements	22 844 684	29 449 299	9 249 146
Total brut	48 963 151	49 081 474	35 318 794
Moins : Provisions	-6 793 428	-6 517 391	-6 770 163
Total net	42 169 723	42 564 083	28 548 631

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2024 à 77.755.538 DT contre 75.440.773 DT au 31 décembre 2023 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat impôts et taxes	22 452 003	21 015 847	22 964 588
Créance sur des parties liées (Voir note 26)	748 589	753 199	750 909
Affaire Groupe FLS (*)	49 150 545	49 150 545	49 150 545
Produits à recevoir	167 401	123 553	1 312 812
Charges constatées d'avance	5 075 618	3 352 151	1 281 820
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	181 283	-	-
TOTAL BRUT	78 195 583	74 815 439	75 880 818
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
TOTAL NET	77 755 538	74 375 394	75 440 773

(*) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2024 10.021.256 DT contre 11.518.323 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements en titres SICAV	1 079	1 067	1 101
Placements en titres	66 265	61 713	66 265
Banques (a)	8 033 595	8 078 427	6 768 915
Blocage et déblocage	1 894 500	638 100	4 655 636
Caisses	25 817	10 692	26 406
Total	10 021 256	8 789 999	11 518 323

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banque de Tunisie	6 929 629	4 849 200	3 415 647
Banque Tuniso-Koweitienne	124 433	397 500	56 628
Banque de Tunisie et des Emirats	2 492	71 624	29 717
Arab Tunisian Bank	-	771 801	1 054 481
Attijari Bank	-	162 834	-
Al Baraka Bank	-	127	-
Banque Nationale Agricole	339 439	104 181	65 004
Zitouna Bank	35 632	1 611	277 589
QNB	220 729	129 942	61 291
TSB	353 098	586 251	-
BIAT	21 380	-	16 685
Société Tunisienne de Banque	420	532	476
BTL	6 189	1 002 824	1 791 243
North Africa International Bank	154	-	154
Total	8 033 595	8 078 427	6 768 915

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2024 un solde de 293.824.683 DT contre un solde de 258.331.719 DT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de 35.492.965 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	46 457 647	-8 735 500	-8 735 500
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	258 331 719	203 138 572	203 138 572
Résultat de l'exercice la période	35 492 965	24 018 530	55 193 147
Total des capitaux propres	293 824 684	227 157 102	258 331 719

La structure du capital se présente au 30 juin 2024 comme suit :

Liste des actionnaires	Après augmentation	
	Montant en DT	% de détention
BINA CORP	138 146 603	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etablissement financiers	61 781 303	17,98%
Fethi Naifar	11 511 915	3,35%
Société EL HANA	16 704 141	4,86%
Public	53 634 640	15,61%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres
Au 30 juin 2024

<i>(En DT)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2022	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-44 385 872	-285 768 020	35 650 372	203 138 572
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	35 650 372	-	-35 650 372	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	55 193 147	55 193 147
Soldes au 31 décembre 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	55 193 147	258 331 719
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-
Résultat de la période close le 30 juin 2024	-	-	-	-	-	-	35 492 965	35 492 965
Soldes au 30 juin 2024	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	-285 768 020	35 492 965	293 824 684

NOTE N° 10 : EMPRUNTS**Tableau des Emprunts au 30/06/2024**

Banque	Solde au 31/12/2023			Mouvement de l'exercice			Solde au 30/06/2024		
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à - 1 an</u>	<u>Reclassements CT - LT</u>	<u>Additions CT Rééchelonnement</u>	<u>Remboursements CT</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à - 1 an</u>
AMEN BANK	14 800 137	13 069 367	1 730 770	616 475	1 450 000	1 148 870	15 101 267	12 452 892	2 648 375
ATB	6 511 628	5 581 395	930 233	372 093	-	558 140	5 953 488	5 209 302	744 186
ATTIJARI	13 851 482	12 814 413	1 037 069	563 949	-	509 456	13 342 026	12 250 464	1 091 562
BH	46 956 669	42 860 081	4 096 588	2 017 525	-	1 845 398	45 111 272	40 842 556	4 268 716
BIAT	18 122 222	16 051 111	2 071 111	1 035 556	-	1 035 556	17 086 666	15 015 555	2 071 111
BNA	47 413 228	37 510 180	9 903 048	2 586 909	-	-	47 413 228	34 923 271	12 489 957
BT	62 165 395	54 394 710	7 770 685	3 586 470	-	3 586 470	58 578 925	50 808 240	7 770 685
BTE	8 434 064	7 730 642	703 422	374 141	-	344 439	8 089 625	7 356 501	733 124
BTK	13 206 035	11 384 513	1 821 522	910 761	-	910 761	12 295 274	10 473 752	1 821 522
BTL	16 875 000	14 375 000	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000	15 625 000	13 125 000	2 500 000
STB	40 792 965	35 762 367	5 030 598	2 515 299	-	2 515 299	38 277 666	33 247 068	5 030 598
TSB	15 984 909	11 891 872	4 093 037	699 522	-	757 903	15 227 005	11 192 350	4 034 655
<u>Total des emprunts</u>	<u>305 113 734</u>	<u>263 425 651</u>	<u>41 688 083</u>	<u>16 528 700</u>	<u>1 450 000</u>	<u>14 462 292</u>	<u>292 101 442</u>	<u>246 896 951</u>	<u>45 204 491</u>

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 juin 2024 un solde de 1.323.359 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2024	853 556	719 722	133 834
2025	934 085	760 484	173 601
2026	523 286	424 011	99 275
2027	462 472	418 373	44 099
2028	139 753	136 196	3 557
Total général	2 913 152	2 458 786	454 366
Total à moins d'un an	1 368 895	1 135 427	233 468
Total à plus d'un an	1 544 257	1 323 359	220 898

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2024 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356	52 277 356

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-2).

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2024 à 16.050.802 DT, s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701	41 119 701	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483	-20 438 483	-20 438 483
Dettes envers BINA HOLDING	20 681 218	20 681 218	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000	-680 000	-2 630 000
Paiement 2024	-500 416	-	-
Solde dette BINA HOLDING	16 050 802	18 501 218	16 551 218

Ce compte courant a été constaté dans le cadre de l'accord conclu avec BINA HOLDING pour le recouvrement de la créance BINA TRADE (voir note 28-2 pour plus de détails). L'échéancier est en cours de préparation par le management des deux sociétés.

NOTE N°14 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2024 à 8.874.240 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 681 548	1 812 969	1 614 067
Autres provisions pour risques et charges	6 191 431	3 360 011	5 958 912
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	8 874 240	6 174 241	8 574 240

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2024 un solde de 58.343.716 DT, qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs d'exploitation	36 784 251	31 442 524	46 551 011
Fournisseurs, effets à payer	20 919 247	18 416 505	19 886 401
Fournisseurs d'immobilisations	545 750	577 559	565 659
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 985
Total	58 343 716	50 531 056	67 097 539

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2024, un total de 99.674.618 DT, contre 103.894.500 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Clients, avances et acomptes	18 464 243	56 000 939	28 071 500
Etat impôts et taxes	62 015 147	67 821 344	59 015 904
Loyer exploitation carrière	-	117 698	110 342
Rémunérations dues au personnel	74 767	3 135	1 312 336
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	4 373 131	6 897 831	6 130 205
Personnel, charges à payer	6 727 234	6 302 429	4 444 349
Congés à payer	1 091 300	848 354	816 429
Autres passifs courants	6 642 553	4 386 012	3 628 886
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339	64 339
Compte d'attente	179 312	131 219	257 618
Total des autres passifs courants	99 674 618	142 615 892	103 894 500

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2024 un solde de 103.026.919 DT contre 102.395.227 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	45 204 491	40 241 162	41 688 083
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 135 427	1 380 562	1 426 027
Intérêts courus	5 856 791	5 049 214	4 171 680
Billet de trésorerie	650 000	1 350 000	950 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	28 312 000	27 887 000	31 527 000
Crédit financement devises	10 063 381	8 492 172	11 752 440
Concours bancaires (*)	11 804 829	14 406 325	10 879 997
Total	103 026 919	98 806 435	102 395 227

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 30 juin 2024 un solde de 11.804.829 DT contre 10.879.997 DT au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banque de Tunisie	2 310 000	3 354 886	3 368 323
Arab Tunisian Bank	146 396	2 042	-
Attijari Bank	425 261	-	573 594
Al Baraka Bank	1 746	-	1 746
Banque Nationale Agricole	265 460	1 819 768	1 499 736
TSB	-	-	99 392
BH Bank	3 378 935	5 116 931	184 193
North Africa International Bank	-	449	-
UIB	-	150	-
Société Tunisienne de Banque	3 445 300	3 445 969	3 456 733
Amen Bank	1 831 684	7 580	1 696 278
BIAT	-	658 190	-
BTL	45	189	-
Arab Banking Corporation	2	171	2
Total	11 804 829	14 406 325	10 879 997

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°18 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2024 s'élèvent à 212.961.548 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Ventes des produits de carrière	11 122 419	10 775 598	21 479 941
Ventes de béton prêt à l'emploi	3 867 617	6 118 323	10 828 630
Ventes clinker	4 331 761	3 229 552	19 698 963
Ventes clinker à l'export	-	6 700 000	6 700 000
Ventes ciments	192 410 142	180 129 234	369 916 962
Pompage et transport Béton	732 444	1 096 501	1 934 437
Chargements et transports Agrégats	492 012	451 821	931 870
Chargements et transports Ciments	5 153	45 716	97 343
Total	212 961 548	208 546 745	431 588 146

NOTE N°19 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Travaux piste carrière	817 263	585 155	1 247 829
Travaux préparatoires	540 564	1 191 014	2 572 438
Aménagements front	305 173	2 113 288	2 504 006
Aires de stockage	1 936 138	1 946 342	4 343 163
Total	3 599 138	5 835 799	10 667 436

NOTE N°20 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Explosifs	1 602 570	1 985 920	3 810 773
Gasoil et lubrifiants	1 725 251	2 891 955	5 337 028
Pièces de rechange	10 525 252	6 451 765	13 437 056
Achats de matières premières Ready Mix	929 469	1 299 326	2 254 087
Achats de matières consommables cimenterie	46 290 722	45 842 358	102 603 488
Achats emballages	12 089 422	12 311 366	24 053 536
Autres achats	4 627 008	5 098 667	10 635 621
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	32 414 832	28 994 491	58 974 160
Achats non stockés de matières et fournitures	827 792	884 590	1 877 094
Variation de stocks des pièces de rechange	-4 536 752	-2 994 678	-3 265 439
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	-20 983	33 975	23 949
Variation de stock matières premières cimenterie	-5 791 644	4 802 545	-2 175 355
Total	100 682 939	107 602 280	217 565 998

NOTE N°21 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Salaires et compléments de salaires	16 617 112	17 929 095	34 254 233
Cotisations sociales	2 941 976	2 979 609	6 915 304
Autres charges sociales	159 118	274 904	772 456
Total	19 718 206	21 183 608	41 941 993

NOTE N°22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	155 756	183 728	350 198
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	25 515 750	24 189 780	48 561 955
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	32 600	622 408	850 968
Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	400 000	4 100 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses	155 228	81 850	355 302
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-	278 296
Reprise sur provisions et amortissements	-131 963	-789 272	-809 954
Total des dotations nettes	26 027 371	24 688 494	53 686 765

NOTE N°23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Loyers et charges locatives	2 568 499	3 480 367	6 623 270
Entretiens et réparations	5 495 341	4 397 098	9 980 531
Assurances	1 245 651	1 273 889	2 552 446
Études, recherches et divers services extérieurs	28 746	37 754	97 481
Jetons de présence	71 500	-	123 000
Total des services extérieurs	9 409 737	9 189 108	19 376 728
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	520 053	1 064 427	2 608 871
Publicités, publications, relations publiques	31 408	39 483	148 981
Déplacements, missions et réceptions	320 032	285 863	759 560
Dons et subventions	562 352	517 807	746 690
Transports	2 949 473	3 123 593	6 091 750
Frais postaux et de télécommunications	149 742	149 013	309 155
Services bancaires et assimilés	643 654	502 535	951 965
Total des autres services extérieurs	5 176 714	5 682 721	11 616 972
Impôts et taxes sur rémunérations	324 265	106 816	748 639
T.C.L	252 614	212 976	212 977

Droits d'enregistrement et de timbres	130 622	69 010	102 455
Autres impôts et taxes	-124 925	57 211	-7 112
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>582 576</u>	<u>446 013</u>	<u>1 056 959</u>
Transfert de charges	-13 746	-12 632	-19 156
Total des autres charges d'exploitation	15 155 281	15 305 210	32 031 503

NOTE N°24 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur emprunts	16 449 628	17 122 792	33 900 546
Intérêts sur leasing	173 074	206 728	418 025
Agios débiteurs	965 230	1 109 452	2 155 452
Frais d'escomptes	4 127 970	5 774 012	11 976 698
Pertes de change	16 660	406 993	24 885
Pénalités de retards	492 630	200 286	1 009 614
Produits financiers : Compte courant BINA CORP	-2 451 303	-1 520 983	-3 893 573
Total	19 773 889	23 299 280	45 591 647

NOTE N°25 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	8 936	2 523	2 556
Produits sur les placements	-	-	4 552
Produits financiers	4 973	6 028	12 982
Total	13 909	8 551	20 090

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2024 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Remboursement Assurance	40	-	238
Autres gains ordinaires	487 108	20 609	228 719
Vente déchets ciment	16 291	2 544	6 591
Total	503 439	23 153	235 548

NOTE N°27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.552.027 DT au 30 juin 2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	1 551 900	800 467	927 331
Autres (pertes ordinaires)	127	44 376	180 745
Total	1 552 027	844 843	1 108 076

NOTE N°28 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008. Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions. Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts. Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-2).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2024 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

	31/12/2023
<u>Désignation</u>	
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrer la créance BINA TRADE considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrer le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle

pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.

- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 30 juin 2024, le solde du compte présente un solde 47.737.129 DT y compris les produits financiers constatés pendant le premier semestre 2024, totalisent 2.451.303 DT en TTC.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 30 juin 2024, un solde de 16.050.802 DT détaillé comme suit:

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2024</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paielement 2023	-2 630 000
Paielement 2024	- 500 416
Solde dette BINA HOLDING (*)	16 050 802

3- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2024 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 499.721 DT.

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 33.369 DT au 30 juin 2024.

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1^{er} février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2024 s'élève à un montant hors taxes de 387.379 DT.

- La charge de loyer en hors taxes supportée par la société courant le 1^{er} semestre de 2024 s'élève à 387.379 DT.
- La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar et par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève respectivement à 5 922 DT (janvier 2024) et 41 957 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 30 juin 2024 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 30 juin 2024 est 16 357 DT.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2024, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 10.636.236 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est de 80.654 DT au 30 juin 2024.

6- MANDUCEM SRL

Carthage Cement n'a pas réalisé en 2024 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM. Au 30 juin 2024, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 696.244 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en novembre 2022.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	120 001	124 611	122 321
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900

Total actifs	748 589	753 199	750 909
<u>Autres passifs courants</u>			
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Un nouveau contrat a été conclu le 1^{er} août 2023 entre les deux parties ayant gardé les mêmes clauses. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2024 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 120.001 DT au 30 juin 2024.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2024. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2024.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
- Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2024.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1er janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2024.

NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	413 952
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	796 443 346
*Nantissement	706 650 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	24 028 457
d) Impayés Commerciaux non débités	500 001
TOTAL	1 528 036
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	12 255 787
*Cautionnements en \$ US	27 398
TOTAL	12 341 575

Tunis, le 16 septembre 2024

Messieurs, Mesdames les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 293.824.684 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 35.492.965 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT arrêtée au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur :

1. Les notes II.2 et II.3 aux états financiers qui font état d'une part de l'affaire de surfacturation, intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en

Tunisie) et d'autre part, de l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT contre la société NLS (qui était chargée de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de la société FLS Smith constructeur de la cimenterie) et portant sur un soupçon de commission illégale au titre de la production de clinker.

Un accord à l'amiable a été conclu avec certaines parties à savoir FLSmith, FLSmith Global, NLS, PROKON, EKON. A la date de notre avis, les clauses prévues au niveau de cet accord sont en cours d'exécution et les procédures judiciaires liées à ces affaires contre les autres parties demeurent toujours en cours.

2. Les notes V-1, et V-2 aux états financiers faisant état des contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 30 juin 2024 en couverture à ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces deux contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).
3. La note V-3 aux états financiers faisant état du contrôle social subis par la société au cours de l'exercice 2024 couvrant les exercices 2021, 2022 et 2023 et qui demeurent non clôturés à la date du présent avis.

Les procédures liées aux affaires et contrôles fiscaux et sociaux susmentionnés sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

*Les Commissaires aux Comptes
Associés*

C.F.H

Ahmed SAHNOUN

Fayçal HAMROUNI